

Niveau 3

Accompagnant Éducatif et Social

MAJ : 16/11/2021

Diplôme
d'Etat

Devenir accompagnant éducatif et social, c'est s'engager dans un métier d'accompagnement, de relation, d'animation, exercé auprès de personnes, de la petite enfance au grand âge, dans le milieu éducatif, scolaire, sanitaire, médico-social que ce soit en structure ou à domicile.

Le métier

L'accompagnant éducatif et social (AES) travaille auprès de personnes, enfants, adolescents, adultes, vivant des situations de handicap, suite à une déficience, au vieillissement, à des difficultés éducatives et sociales.

Lors des temps clefs du quotidien en structures, à domicile, en éducation inclusive et milieu ordinaire, l'AES intervient pour promouvoir la qualité de vie et la dignité des personnes.

- ✓ Il participe aux soins d'hygiène et de confort, à l'animation et à l'aménagement du cadre de vie.
- ✓ Il crée des conditions d'épanouissement, d'apprentissage et de développement des compétences de la personne.
- ✓ Il l'aide à cultiver des relations avec autrui et son entourage afin que celle-ci trouve sa place dans la société.

L'accompagnant éducatif et social exerce toujours en équipe et participe à la co-construction du projet de vie de la personne, tout en se référant à la mission institutionnelle.

Il travaille sous la responsabilité d'un travailleur social, d'un professionnel paramédical ou d'un enseignant.

Public et conditions d'admission

Toute personne souhaitant se qualifier pour exercer le métier d'AES dans les institutions éducatives, scolaires, périscolaires, de loisirs, sanitaires et sociales :

- demandeurs d'emploi
 - en situation d'emploi : contrat de professionnalisation, plan de formation, CPF de transition professionnelle, contrat d'apprentissage pour les personnes jusqu'à 30 ans – sans condition d'âge pour les personnes avec une reconnaissance de travailleur handicapé, formation continue...
 - Contrat de Sécurisation Professionnelle pour les personnes en reclassement professionnel
 - retour à la vie civile pour les militaires
 - personnes bénéficiant d'un ou plusieurs Domaines de Compétences validés par la VAE.
- D'autres financements sont possibles en fonction des droits acquis par chaque candidat.

Nos atouts

L'IRTESS mobilise son réseau professionnel pour vous assurer un cursus de stage en fonction de la spécialité choisie.

Encadrement et accompagnement tout au long de la formation par le responsable de filière, le responsable de site et un conseiller d'étude.

La formation

L'IRTESS propose une formation en alternance de niveau 3 conduisant à l'obtention du Diplôme d'État d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES).

Elle s'étend sur 11 mois (novembre année N à N+1) ou sur 18 mois (d'avril année N à novembre N+1).

Le programme en centre de formation se déroule sur 546 heures de formation théorique et 21 heures d'AFGSU (Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence) niveau 2.

La formation pratique se déroule sur 840 h dans deux ou trois lieux de stage
Trois parcours sont possibles :

- en situation d'emploi apparenté à la fonction AES : un stage de 700 heures chez l'employeur et 140 heures hors établissement employeur
- hors situation d'emploi : 2 stages de 420 heures
- parcours allégé ou dispensé : consulter les conditions sur notre site www.irtess.fr

Les stages s'effectuent auprès de personnes en situation de handicap, dans des institutions missionnées dans les domaines suivants :

- Handicap : MAS, FAM, foyers d'hébergement, IME, ITEP
- Vieillesse-Dépendance : maisons de retraite, EHPAD, MAPAD, MARPA, services de soins longue durée
- Domicile : Domicile Protégé, SSIAD, SSAD, SPASAD, SAP
- Insertion sociale : CHR, MECS, maisons relais
- Éducation inclusive et à la vie ordinaire : classe spécialisée au sein de l'Éducation Nationale, structures petite enfance, périscolaires et de loisirs accueillant des enfants en situation de handicap, IME, ITEP.

Le programme

- Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) niveau 2 : 21 h

Les modalités d'admission

Dossier d'inscription disponible sur www.irtess.fr ou auprès du secrétariat.

Pré-requis : aucun

Niveau de sortie : niveau 3 (CAP, BEP)

Dates d'inscription :

AES 11 mois : avril à octobre

AES 18 mois : novembre à mars

Les titulaires du DEAVS, DEAMP et DEAES (autre spécialité) sont dispensés de toute épreuve de sélection. Sont exemptés des sélections : les apprentis et les personnes en contrat de professionnalisation

Les épreuves de sélection :

- Admissibilité : comité de lecture

Dossier composé d'un CV, d'une lettre de motivation et d'un questionnaire qui vise à apprécier les intérêts et l'ouverture du candidat.

Le candidat doit être admissible pour passer l'épreuve orale.

- Épreuve orale d'admission :

Entretien de 30 minutes avec un jury composé d'un formateur et d'un professionnel.

Il apprécie la motivation à entrer dans ce métier et l'ouverture du candidat à suivre cette formation.

Des dispenses* existent pour les apprentis, les contrats de professionnalisation, les lauréats de l'institut de l'engagement.... Pour les autres diplômes, nous consulter.

* sous réserve de modification par la DREETS

Pour réussir vos épreuves de sélection et vous engager avec aisance dans votre futur parcours de formation, l'IRTESS vous conseille de suivre la préparation à l'expression professionnelle orale.

Organisation

Lieux

Dijon : 2 rue du Professeur Marion - 21000

Chalon : 3 avenue de Chalon 71380 Saint-Marcel

Auxerre : pépinière d'entreprises de l'Auxerrois, 105 rue des Mignottes - 89000

Inscription

Renseignements administratifs

Marie GAUTHIER

Tél. 03 80 72 64 73

E-mail : mgauthier@irtess.fr

Renseignements pédagogiques

Armelle LUCAN

Tél. 03 80 72 64 94

E-mail : alucan@irtess.fr

Tarifs

Coût du processus de sélection :

- épreuve orale : 115 €

Coût pédagogique : 7 189 € TTC (sous réserve de modification de la durée de formation : en cours)

Coût inscription : 184 €

Tarifs applicables du 02/01/2021 au 31/12/2021

Blocs de compétence	Théorie	Stage pratique
BC1 - Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	112 h	168 h
BC2 - Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	91 h	168 h
BC 3 - Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	105 h	168 h
BC4 - Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	147 h	168 h
BC 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	91 h	168 h